

1508 (20 NOVEMBRE).

Par m^e Yves Vernon, greffier des maire et eschevins et bourgeois de la ville de Poitiers, ont esté présentées à mess^{rs} les généraux des monn^{es} certaines lectres patentes du Roy nostre S^{cr}, datées du 3^e jour de février 1507, par lesquelles appert le Roy nostred. S^{cr} avoir remis la monnoye de lad. ville de Poitiers en l'estat qu'elle estoit auparavant qu'elle fust supprimée.

(Ibidem.)